

4.124 Conservation des forêts en Tasmanie

RAPPELANT la Recommandation 18.70 *Conservation des régions sauvages et des forêts de la Tasmanie* adoptée par l'Assemblée générale de l'UICN à sa 18e Session (Perth, 1990) et la Recommandation 19.89 *La conservation des forêts en Tasmanie, Australie* adoptée par l'Assemblée générale à sa 19e Session (Buenos Aires, 1994) ;

NOTANT que l'UICN est convaincue de l'importance du maintien de l'intégrité des catégories d'aires protégées de l'UICN ;

NOTANT dans la décision 32COM 7B.41 prise par le Comité du patrimoine mondial à sa 32e session (Québec, 2008), le Comité « *réitère sa demande auprès de l'État partie afin qu'il considère, quand il le jugera opportun, l'extension des limites du bien afin d'inclure les zones appropriées de forêts de grands eucalyptus, en tenant compte des conseils de l'UICN* » ;

NOTANT ÉGALEMENT les conseils adressés par l'UICN au Comité du patrimoine mondial à sa 32e session, à savoir que : « *de l'avis de l'UICN il serait souhaitable d'envisager un moratoire sur les activités d'exploitation forestière dans les régions d'une valeur potentiellement remarquable et universelle, car les activités d'exploitation forestière dans ces régions pourraient interdire la possibilité de les ajouter dans les limites du bien* » ;

ALARMÉ par le fait que la plupart des forêts des neuf régions identifiées dans la Recommandation 18.70 (Beech Creek / Counsel River, Wylds Craig, Gordon and Tiger Range, Upper Florentine, Upper Styx, Middle Weld, Middle Huon, Picton Valley et Southeast Cape) sont encore menacées par des activités d'exploitation forestière ;

RAPPELANT que la Recommandation 18.70 invitait le gouvernement de l'État de Tasmanie et le gouvernement de l'Australie à protéger toutes les régions du domaine national contiguës au bien actuel du patrimoine mondial de la Zone de nature sauvage de Tasmanie occidentale et les forêts ombrophiles tempérées du nord-ouest de la Tasmanie déjà inscrites au registre du domaine national ; et

SACHANT que ces régions, avec le bien du patrimoine mondial de la Zone de nature sauvage de Tasmanie, comprennent une des zones de nature sauvage tempérées les plus exceptionnelles du monde et abritent des espèces rares et menacées comme l'aigle d'Australie *Aquila audax*, le chat marsupial *Dasyurus maculatus* et l'écrevisse géante de Tasmanie *Astacopsis gouldi* ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session :

APPELLE les gouvernements de Tasmanie et d'Australie à mettre en application de manière urgente la décision 32COM 7B.41 de la 32e session du Comité du patrimoine mondial (Québec, 2008) dans laquelle le Comité : « *réitère sa demande auprès de l'État partie afin qu'il considère, quand il le jugera opportun, l'extension des limites du bien afin d'inclure les zones appropriées de forêts de grands eucalyptus, en tenant compte des conseils de l'UICN* » et rappelle également les conseils de l'UICN au Comité du patrimoine mondial, à savoir que : « *de l'avis de l'UICN il serait désirable d'envisager un moratoire sur les activités d'exploitation forestière dans les régions d'une valeur potentiellement remarquable et universelle, car les activités d'exploitation forestière dans ces régions pourraient interdire la possibilité de les ajouter dans les limites du bien* ».

L'État membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis n'ont pas participé aux délibérations concernant cette motion et n'ont pas pris officiellement position sur cette motion telle qu'elle a été adoptée pour les raisons données dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN.